



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

CENTRE COMMUNAL **D'ACTION SOCIALE**

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU **5 JUILLET 2022**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le mardi 5 juillet 2022 à 17 heures sous la présidence de Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente.

Sont présentes : Mme FILIPPELLI – Mme HILLEBRAND – Mme THIL - Mme KANICZ – Mme ZINS – Mme MULLER-GULDNER – Mme OUSGA

Absents excusés : M. MULLER (qui a donné procuration à Mme BOUCHELIGA) - Mme SCHLICKLING

Le quorum prescrit étant atteint, Madame la Vice-Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour est examiné comme suit :

Point N°1

Approbation du procès-verbal du 29 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Point N°2

Délégation accordée à Madame la Vice-Présidente concernant l'attribution des secours urgents

Les administrateurs sont informés des attributions de secours intervenus en faveur de 12 familles en situation de précarité pendant la période du 7 avril 2022 au 5 juillet 2022.

- tickets services :	1 490,00 €
- espèces :	30,00 €
- charges de gaz :	50,00 €
TOTAL	1 570,00 €

Nombre de familles aidées par le C.C.A.S. : 34

Nombre de familles orientées vers la Conférence Saint Vincent de Paul par le C.C.A.S. durant cette période : 30

Point N°3

Dossiers de demandes d'aides financières

Madame Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Situation 1 : Monsieur vit seul, il bénéficie de l'AAH. Il a eu d'importants problèmes de santé en 2020/2021 et n'a pas réussi à gérer son budget, il a accumulé beaucoup d'impayés.

Le Département est sollicité dans le cadre du FSL pour les deux dernières factures d'eau et le Conseil d'Administration du C.C.A.S. également pour deux factures d'eau plus anciennes soit une somme de 76,03 €.

En raison d'une situation sociale très précaire, les membres du Conseil d'Administration accordent à l'unanimité cette aide financière qui sera versée directement à ENES.

Situation 2 : Madame est retraitée, elle bénéficie d'un accompagnement social lié au logement en raison d'une dette de loyer importante. Le FSL du département a accordé une aide financière de 578 € et le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est sollicité par le travailleur social de l'association ESPOIR pour une aide de 300 €.

Après avoir entendu des explications complémentaires de Madame la Vice-Présidente, les membres du Conseil d'Administration accordent l'aide financière de 300 € versée directement au bailleur CDC Habitat.

Situation 3 : Monsieur est célibataire sans enfant, il bénéficie de l'AAH, mais pas n'a fait la demande de renouvellement à temps et se retrouve temporairement sans ressources. Des dettes se sont accumulées. Le C.C.A.S. est sollicité pour une aide de 250 € pour des factures d'électricité en complément du FSL.

En raison d'une situation sociale très précaire, les membres du Conseil d'Administration accordent à l'unanimité cette aide financière qui sera versée directement à ENES.

Situation 4 : Couple tous les deux à la retraite. Le FSL du Département a été sollicité pour une facture d'eau que la famille n'arrive pas à honorer mais la demande a été refusée car le plafond d'aides a été atteint pour cette année. Le Conseil d'Administration est sollicité pour la prise en charge de cette facture d'un montant de 93,17 €.

Les membres du Conseil d'Administration accorde à l'unanimité cette prise en charge, la somme sera versée à la régie municipale ENES.

Situation 5 : Monsieur vit seul et bénéficie du RSA d'un montant mensuel de 497 €. Il a eu une facture de régularisation de gaz d'un montant de 721,08 €, malgré des mensualités de 50€. Monsieur sollicite le C.C.A.S. pour une aide financière concernant cette dette.

Après avoir entendu des explications complémentaires de Madame la Vice-Présidente, les membres du Conseil d'Administration accordent l'aide financière de 230 € versée directement au fournisseur ENGIE.

Point N°4

Demande de subvention 2022 de la Conférence-Saint-Vincent-de-Paul

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

En France, les 17 000 bénévoles du réseau de charité qu'est la Société de Saint-Vincent-de-Paul sont répartis sur 1 000 équipes locales appelées « Conférences ». Ils initient des actions locales ciblées et œuvrent de manière autonome.

Une équipe locale, située au 33 rue Principale à Helling, s'active pour les personnes en état de précarité sur notre commune.

Le Président de la Conférence-Saint-Vincent-de-Paul sollicite l'octroi d'une subvention pour les frais de fonctionnement pour l'année 2022.

Lors du débat d'orientation budgétaire du 22 février 2022, les administrateurs ont émis un avis favorable pour la reconduction de la subvention de fonctionnement annuelle à l'Association Conférence Saint-Vincent-de-Paul, étant précisé que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Vice-Présidente et avoir remercié l'équipe locale pour son investissement, **les membres du Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la reconduction du versement d'une subvention à la Conférence-Saint-Vincent-de-Paul d'un montant de 2600 € pour l'année 2022.**

Point n°5

Seniors En Vacances 2022 : prise en charge des frais inhérents au séjour

Madame Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Le voyage « Seniors en Vacances 2022 », en collaboration avec le C.C.A.S. de Freyming-Merlebach et la participation financière de l'ANCV, se déroulera du 24 septembre au 1er octobre 2022 à Plainfaing, dans les Vosges, au Village Vacances « Le Mongade ».

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire 2022, les deux C.C.A.S. prendront en charge les frais inhérents à ce séjour. Il s'agit des frais de transport en bus d'un montant de 1854,00 €, un contrat d'assurance supplémentaire de 592,28 € et de la prise en charge du séjour pour la seconde accompagnatrice soit 410,60 €.

Le C.C.A.S. de Hombourg-Haut règlera la totalité des frais et le C.C.A.S. de Freyming-Merlebach lui en reversera la moitié.

Les membres du Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président :

- à prendre en charge la somme de 1854,00 € à verser au transporteur SOTRAM à Sarreguemines,
- à prendre en charge la somme de 592,28 € à verser à Allianz de Freyming-Merlebach, Madame IKHLEF,
- à prendre en charge la somme de 410,60 € à verser au prestataire groupe Popinns DG HOLIDAYS pour les frais de séjour de l'accompagnatrice,
- à demander la moitié de ces factures au C.C.A.S. de Freyming-Merlebach soit la somme de 1428,44 €.

Point n°6

Demande de soutien financier pour un voyage des résidents de l'EHPAD « Le Hêtre Pourpre »

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente,

Un groupe de 6 résidents de l'EHPAD va profiter d'un séjour de vacances à la villa Sainte Camille de Théoule sur Mer du 19 au 23 septembre 2022, accompagné d'une partie de l'équipe logistique et médicale et avec l'implication et les pensées de l'ensemble des résidents.

Pour plusieurs d'entre eux, le voyage en avion constituera une grande première et une réelle découverte, tout comme la proximité avec la mer. L'établissement hébergeant les résidents est adapté à leurs besoins avec notamment des chambres prévues pour des personnes à mobilité réduite.

Le coût total du séjour (hébergement, transport, restauration...) s'élève à 7988,40 €.

L'EHPAD « Le Hêtre Pourpre » de Hombourg-Haut, sollicite le C.C.A.S. pour une contribution financière à ce séjour.

Après avoir entendu les explications complémentaires, les membres du Conseil d'Administration accorde une participation financière de 300 €.

Point N°7

Demande de subvention à association APEI Moselle

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

L'APEI Moselle est une association au service des personnes handicapées mentales et de leurs familles issues de la fusion de l'APEI de Thionville et de l'AFAEI Rosselle et Nied, deux associations créées au début des années 60.

L'APEI Moselle est une association reconnue d'utilité publique et à but non lucratif affiliée à l'Unapei.

Les missions sont :

- Accueillir, écouter et accompagner les personnes handicapées mentales, leurs familles et leurs amis,
- Faire valoir leurs droits et leurs devoirs pour obtenir leur inclusion dans la société,
- Favoriser leur participation et leur expression,
- Construire des solutions adaptées aux besoins et aux attentes de chacun.

L'humanisme, le respect, la dignité et la solidarité sont leurs principales valeurs.

Après avoir présenté toutes ses félicitations aux dévouements des membres de l'association et afin de soutenir leurs actions, **les membres du Conseil d'Administration accordent une subvention d'un montant de 500 €.**

Point N°8

Informations diverses

Fête des Seniors

Cette année la fête des seniors a eu lieu le dimanche 22 mai 2022. Cette journée a permis de rassembler environ 435 personnes à la salle des fêtesjoliment décorée sur le thème du printemps et des papillons.

Pour les seniors qui n'ont pas pu venir et qui avait réservé leur cadeau, un colis gourmand leur a été distribué tout au long du mois de juin.

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE) pendant l'été

Afin de soutenir les enfants des quartiers, le Dispositif de Réussite Educative du C.C.A.S. participe à l'élaboration de parcours personnalisés et adaptés à chaque situation.

Cet été, le dispositif intervient auprès de nombreux enfants pour une prise en charge financière partielle du coût du centre aéré. L'intervention du dispositif permet à de nombreux enfants de participer plusieurs semaines aux activités des centres sociaux.

Un stage de révision est proposé à une dizaine d'enfants inscrits dans le Dispositif de Réussite Educative.

Pendant deux jours et demi, les enfants vont travailler sur des matières scolaires afin de se préparer à la rentrée, ils seront pris en charge par le secteur prévention spécialisée de Moissons Nouvelles.

Puis du mercredi midi au vendredi soir, les enfants vont partir en mini-séjour au centre équestre d'Abreschviller.

Réunion présentation « Brioches de l'Amitié »

L'opération brioche de l'amitié est un véritable symbole de solidarité et de convivialité, c'est un véritable défi pour la pérennité des associations parentales.

Bien qu'existant sur la commune depuis très longtemps, les bénévoles participants à cette action se raréfient et le C.C.A.S. souhaitent remobiliser les bénévoles afin d'organiser une collecte sur la ville et de faire appel à la générosité publique.

Avec Catherine et pour celles qui le souhaitent nous souhaiterions prendre part à cette action en tenant pas exemple un stand dans les centres sociaux ou en mairie et surtout donner de l'information aux associations pour les motiver à participer.

**Tous les points de l'ordre du jour étant examinés,
Madame la Vice-Présidente, lève la séance à 18 h 10**